

Compte rendu du CAC-R¹
Mardi 10 février 2026
Rédigé par les élu·es PULS

Le conseil académique restreint (CAC-R) se réunit sous 3 formations distinctes :

- I- CAC-R-EC : restreint pour toutes les enseignantes-chercheuses et tous les enseignants-chercheurs (MCF²/PR³)**
- II- CAC-R-DP : restreint pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs en double parité MCF/PR et H/F**
- III- CAC-R-PR : restreint pour les PR**

Début de la séance 14h.

- I- CAC-R-EC : restreint pour toutes les enseignantes-chercheuses et tous les enseignants-chercheurs (MCF/PR)**

1. Informations de la Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La Présidente donne quelques informations, deux nouveaux éléments :

- sur l'enveloppe ministérielle de "fin de gestion" > attribution d'1,3M€ (1 seule fois, non pérenne) à Paris 1 qui ne peuvent être utilisés que pour 2025 (améliore simplement le ratio 2025).

- compensation du CAS pension : taux de cotisation augmenté de 4% en 2025 puis 4% de+ en 2026 (et en 2027 + 4% = objectif 12% sur 3 ans). PSC⁴ mise en place au 1^{er} mai 2026. Contrairement aux annonces initiales du Ministère, compensation de la PSC dans son entièreté et CAS compensé entre 75 et 120% selon la "santé" financière des universités. **La Présidente** indique espérer que P1 aura 100% (PSC 100% 2026 : 650-700k€). Aucune certitude sur le fait que cette compensation ministérielle soit un versement pérenne.

Évaluation en cours des marges que ces nouvelles données peuvent donner pour le budget initial. Toute modification au budget doit passer par un budget rectificatif (BR1) qui devra être validé par le rectorat quoi qu'il en soit. La présidente rappelle que ces éléments nouveaux sont nécessaires mais très insuffisants pour modifier la trajectoire budgétaire de l'université.

Question de **Armelle Andro (SCP⁵)** : est-ce que les nouvelles sources de revenu permettraient de revenir sur les levées d'exonération pour les étudiant·es non communautaires ?

Réponse de **la Présidente** : non, mais s'engage à faire évaluer ces chiffres "en toute transparence".

¹ Conseil académique en formation restreinte

² Maîtresse / Maître de conférences

³ Professeur·es des universités

⁴ Protection sociale complémentaire

⁵ Savoirs et confiance partagés

2. Nomination des membres des comités de sélection (COS) de la campagne 2026 pour le recrutement des maîtresses/maîtres de conférences (composition nominative)

MCF EAS Esthétique et philosophie de l'art 2038 0502 : Unanimité
MCF EAS Sociologie de l'art et de la culture 2071 0583 : Majorité (2 défavorables)
MCF EDS Droit administratif – Droit des libertés fondamentales 14122 0305 : Majorité (1 défavorable)
MCF EDS Droit administratif – Science administrative 1920 0319 : Majorité (1 défavorable)
MCF EDS Droit comparé - droits étrangers (Common law) 14217 0120 : Unanimité
MCF EDS Droit de l'Union européenne - Droit de la CEDH 11077 1305 : Unanimité
MCF EDS Droit des finances publiques - Droit constitutionnel 14132 1027 : Unanimité
MCF EDS Droit public des affaires 20353 1340 : Unanimité
MCF EDS Droit social 14252 0124 : Unanimité
MCF EDS Histoire du droit 14224 0391 : Unanimité
MCF EES Économie 1925 0326 : Unanimité
MCF EHAAS Histoire de l'art moderne 2121 0692 : Unanimité
MCF EHAAS Histoire du cinéma 2278 1232 : Unanimité
MCF EHAAS Humanités numériques et histoire de l'art 2237 1053 : Unanimité
MCF EHS Europe atlantique et connexions impériales 2713 1241 : Unanimité
MCF EHS Histoire des sociétés européennes 2014 0474 : Unanimité
MCF EMS Stratégie et Économie d'Entreprise 1928 0332 : Unanimité
MCF UFR 08 Cartographie, géovisualisation et géomatique 2005 0461 : Unanimité
MCF UFR 27 Ingénierie des systèmes d'information intelligents et responsables 2127 0710 : Unanimité

3. Agrément des vacataires d'enseignement 2024-2025

6 agréments : Voté à l'unanimité.

4. Agrément des vacataires d'enseignement 2025-2026

40 agréments : Voté à l'unanimité.

5. Questions diverses : Néant.

Fin de la séance à 15h00.

II- CAC-R-DP : restreint pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs en double parité MCF/PR et H/F

1. Informations de la Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Néant.

2. Avis relatifs à des demandes de classement

BENEVISTE Stéphane (EES⁶) : Adopté à l'unanimité

U Maréva (EHAAS⁷) : adopté à l'unanimité

VINCENT Jean-Baptiste (EHAAS) : adopté à l'unanimité

⁶ Ecole d'Économie de la Sorbonne

⁷ Ecole d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de la Sorbonne

3. Questions diverses : Néant.

Fin de la séance à 15h15.

III- CAC-R-PR : restreint pour les professeur·es d'université

1. Informations de la Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Néant.

2. Nomination des membres des comités de sélection (COS) de la campagne 2026 pour le recrutement des professeur·es des universités (composition nominative)

PR EDS Droit de l'Union européenne 14204 0610 : Unanimité

PR EES Économie 1524 0035 : Unanimité

PR EES Économie 1766 1199 : Unanimité

PR EHAAS Histoire de l'Art contemporain (second XXe siècle-XXIe siècle)1645 0590 : Unanimité

PR EHS Histoire du monde hellénistique 1749 1097 : Unanimité

PR UFR08 Géopolitique 1542 0057 : Unanimité

PR UFR10 Histoire de la philosophie moderne 1555 0077 : Unanimité

PR UFR27 Mathématiques appliquées à la Finance 1558 0082 : Unanimité

Fin de la séance à 15h38.

Compte rendu rédigé par les élues/élus PULS du CAC R.

PULS, le site : <https://www.puls-p1.fr/>

